



Écouter

Pérenniser

Co-construire

Accompagner

LIGNE À GRANDE VITESSE SUD EUROPE ATLANTIQUE (LGV SEA)

UNE LIGNE FERROVIAIRE QUI S'INTÈGRE DANS SON ENVIRONNEMENT

LISEA

Le concessionnaire de la LGV SEA



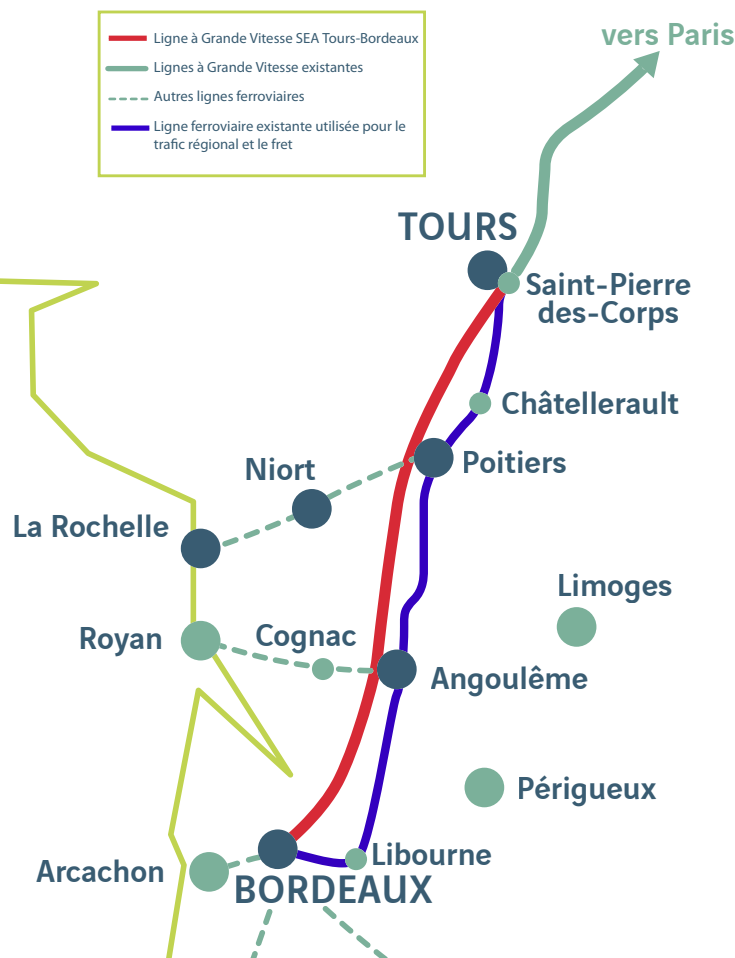
La ligne à grande vitesse qui relie Tours à Bordeaux permet, depuis sa mise en service le 2 juillet 2017, de réduire les temps de parcours, de desservir les territoires et de renforcer leur attractivité économique. En parallèle, LISEA, concessionnaire de la LGV SEA, est engagé dans l'intégration écologique de la ligne dans les 6 départements traversés. L'objectif : respecter le patrimoine environnemental et construire un schéma de conservation, estimé à 3500 hectares de compensation environnementale. Ce travail est inédit à cette échelle.

Issu de la législation en vigueur et élaboré en partenariat avec les associations de protection de la nature, les fédérations de pêche et de chasse, les chambres d'agriculture (voir Annexe 1) et en concertation avec les services de l'Etat, ce programme, engagé depuis le début des travaux en 2011, fera par ailleurs l'objet d'un suivi écologique sur le terrain jusqu'en 2061, date de la fin de la concession.

Ce sont plus de 3500 hectares de compensation environnementale qui sont à mettre en place, gérer et suivre sur les territoires traversés, soit 6 départements et 2 régions et ce, sur le long terme.

LES MESURES DE COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit de restaurer et de gérer des sites naturels sur la durée en appliquant des actions favorables aux milieux et aux espèces protégées. Ces mesures compensatoires présentent 3 enjeux principaux : la localisation des sites au plus près de l'infrastructure, l'intégration dans des réseaux écologiques existants et enfin la mutualisation des espaces pour les espèces protégées. Ainsi, la mise en place des mesures environnementales nécessite du temps et une écoute permanente de tous les acteurs, clé de leur réussite.



La LGV SEA Tours-Bordeaux est une infrastructure de 340 km, emblématique par son ampleur mais aussi par la complexité et la richesse de ses enjeux environnementaux. Le défi de LISEA est de prendre en compte un patrimoine riche de 14 sites Natura 2000 et 223 espèces protégées présentes sur le territoire. L'enjeu a été depuis le début des travaux en 2011, de limiter au maximum l'empreinte du projet, en respectant le triptyque « éviter, réduire, compenser ». Lorsqu'il n'a pas été possible « d'éviter ou de réduire », il a fallu recréer un autre milieu favorable à proximité. Zoom sur les engagements et les démarches adoptés.



PLUS-VALUE ÉCOLOGIQUE

Les sites sont restaurés pour améliorer leur qualité environnementale



LÉGITIMITÉ

Diagnostics et suivis assurés par des experts naturalistes



GESTION ÉCOLOGIQUE

Jusqu'en 2061

DES ENGAGEMENTS SUR LE LONG TERME

LISEA a travaillé avec tous les acteurs concernés par le projet : services de l'Etat, Chambres d'agriculture, Centres Régionaux de la Propriété Forestière, associations naturalistes, Conservatoires des Espaces Naturels, bureaux d'études, experts universitaires, fédérations de pêche et de chasse. Ensemble, ils ont défini une méthode de travail permettant d'atteindre l'objectif fixé, qui tient compte de la sensibilité des milieux et des espèces protégées.

UNE DÉMARCHE EN 4 ÉTAPES

1. Prospection

Les Chambres d'agriculture, Centres Régionaux de la Propriété Forestière et fédérations de pêche identifient des parcelles disponibles et potentiellement favorables aux espèces protégées à proximité de la LGV.

2. Diagnostic

Les associations naturalistes, experts universitaires, fédérations de pêche réalisent un diagnostic qui amène à un plan d'actions de restauration et de gestion du site.

3. Validation

Les services de l'Etat vérifient et valident l'adéquation du projet aux enjeux du territoire, la conformité aux arrêtés d'autorisation du projet au titre du Code de l'Environnement.

4. Restauration et gestion

Des travaux de restauration sont réalisés dans le respect du cycle biologique : créations de mares, plantations de haies, reconversions de peupleraies en zones humides... Une gestion adaptée des parcelles et des suivis écologiques sont ensuite mis en œuvre, et ce, pour toute la durée de la concession.



DEUX TYPES DE MESURES COMPENSATOIRES SONT MISES EN ŒUVRE :

1. Par acquisition des surfaces, qui sont rétrocédées à un organisme gestionnaire qui en assure la gestion dans le cadre des mesures compensatoires (ex : avec le CEN). Environ **70 sites** en acquisition sont en cours de mise en œuvre (avril 2018).

2. Par conventionnement avec des propriétaires ou des exploitants agricoles ou forestiers, sur les terres présentant des potentialités écologiques favorables, afin qu'ils adaptent leur mode de gestion aux exigences biologiques des espèces. LISEA compte **185 conventions** signées avec des exploitants agricoles ou des propriétaires pour la mise en œuvre des mesures compensatoires en conventionnement (mars 2018).

Exemple de plantations de haies compensatrices





Mare compensatrice

CHIFFRES CLÉS 2018*

100% des boisements compensateurs réalisés

3 500 hectares de mesures compensatoires environnementales 

82% DE MESURES COMPENSATOIRES ENVIRONNEMENTALES VALIDÉES PAR L'ÉTAT

12% DE SURFACES COMPENSATOIRES environnementales en cours d'instruction par les services de l'état

* au mois de mai 2018

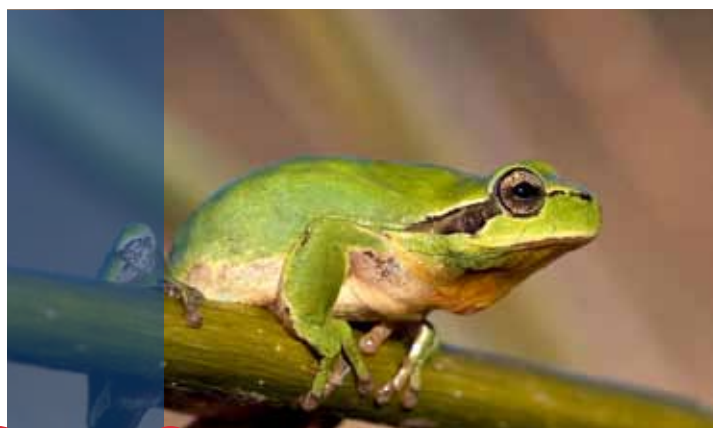
POUR ALLER PLUS LOIN : L'OBSERVATOIRE ENVIRONNEMENTAL

L'Observatoire environnemental de LISEA a pour objectif d'évaluer les effets réels de la LGV sur l'environnement paysager, humain et écologique des régions traversées dans le but d'enrichir les connaissances et les bonnes pratiques en matière de réduction d'impacts et de compensation. Les travaux portent sur 6 thèmes d'étude : eau, milieux naturels, faune & flore, paysage, boisements compensateurs, occupation du sol, plantes invasives. L'Observatoire environnemental de la LGV SEA Tours-Bordeaux s'appuie sur des experts reconnus au niveau national et régional pour l'élaboration des méthodologies, afin que ces études puissent alimenter le retour d'expérience relatif aux projets futurs de grandes infrastructures de transport et d'aménagement du territoire.

LE DÉFI DE LISEA : PÉRENNISER LES MESURES DE COMPENSATION

La ligne nouvelle est exploitée depuis juillet 2017. LISEA reste mobilisée et engagée sur le long terme. Les mesures de compensation environnementale seront maintenues et gérées en partenariat avec les acteurs du territoire jusqu'au terme du contrat de concession en 2061.

Afin de pérenniser et d'évaluer leur fonctionnalité, celles-ci font, depuis 2014, l'objet d'un suivi écologique sur le long terme et d'un contrôle de l'application effective des mesures prescrites sur site.



« La protection de l'environnement sur le chantier de la LGV SEA a été et est toujours un sujet majeur pour LISEA. Les procédures et les actions sont menées avec un grand niveau d'expertise, en concertation avec les associations de protection de la nature, les fédérations de pêche et de chasse, les chambres d'agriculture... »

Thierry Charlemagne,
Directeur Environnement et Développement durable de LISEA



LE TEMPS EST GAGE D'EFFICACITÉ POUR LA PÉRENNITÉ DES MESURES

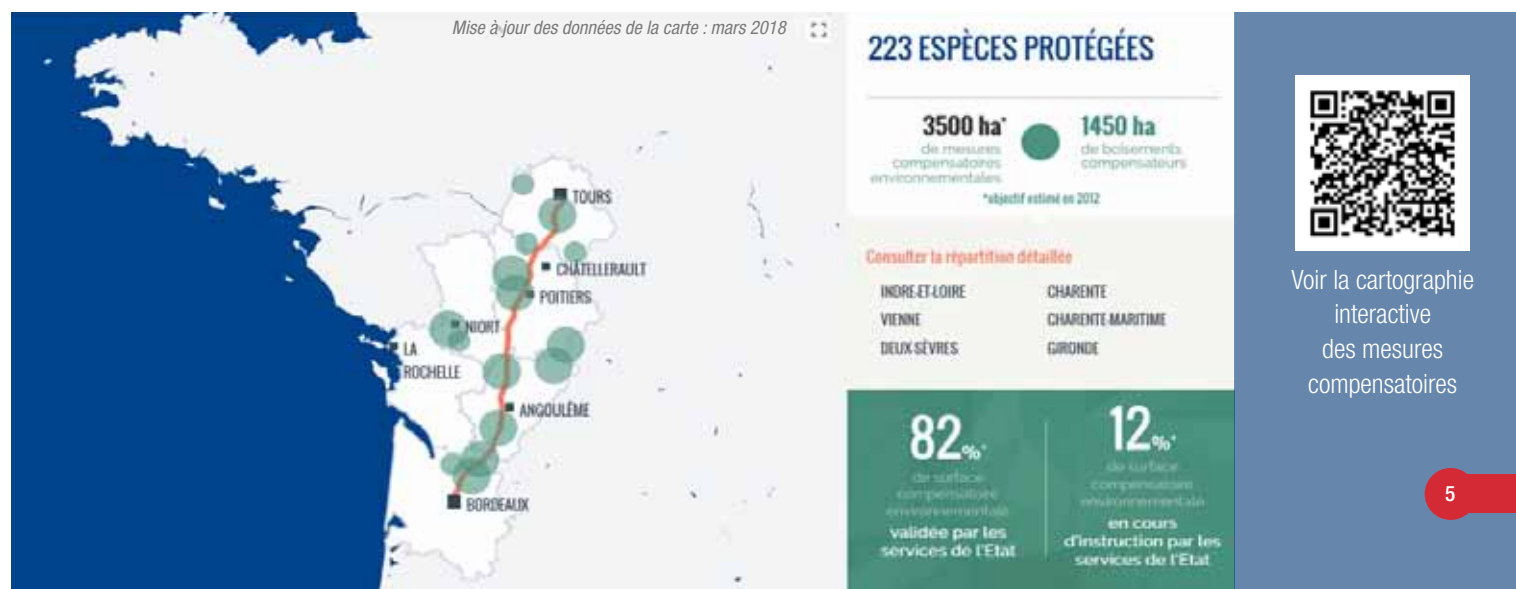
C'est pourquoi chaque projet doit faire l'objet de recherches foncières approfondies et d'études écologiques pour trouver le site le plus approprié à proximité de la ligne. Cela permet de se donner toutes les chances de garantir la qualité de mise en œuvre des mesures sur le long terme. Une Commission sénatoriale, qui a auditionné en 2017 COSEA, le constructeur, LISEA et l'ensemble des acteurs des mesures compensatoires sur plusieurs projets, a souligné la pertinence des méthodes adoptées. LISEA est pleinement engagé pour la réussite, durant toute la durée de la concession, des mesures de compensation.

LE DOMAINE DU VIVANT NE SE MESURE PAS COMME DES OUVRAGES D'ART

Les exploitants agricoles qui ont contractualisé avec LISEA sont indemnisés afin de compenser leurs pertes de rendement générées par la mise en place des mesures compensatoires écologiques. Cela est validé par les services de l'Etat. Cela représente une enveloppe de 100 à 200 millions d'euros pour la durée de la concession. Cette enveloppe est nécessaire car elle permettra de s'adapter à des aléas pouvant survenir pendant la durée de gestion des sites. Le domaine du vivant ne se mesure pas comme des ouvrages d'art et les mesures compensatoires seront jugées sur la qualité du travail réalisé, la fonctionnalité des milieux naturels réhabilités et pas sur leur budget.

L'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL A ÉTÉ PERMANENT TOUT AU LONG DE LA PHASE DE CONSTRUCTION

Il s'est notamment traduit par 3 245 contrôles sur le chantier, 1 000 bassins de rétention d'eau, 138 mares recréées à proximité immédiate de la ligne, 800 ouvrages permettant le passage de la faune sauvage, 3 500 ha de compensation, 47 km de compensation de berges de cours d'eau, 1 310 ha de boisements compensateurs et 40 km de haies. Tout cela a du sens et a mobilisé spécifiquement plus de 200 personnes de COSEA et LISEA, ainsi que des partenaires, pendant la phase travaux. Désormais, les équipes de LISEA et de MESEA (le mainteneur de la LGV) garantissent l'efficacité de ce travail sur la durée, en partenariat avec les acteurs locaux.



LES PARTENAIRES ENGAGÉS AVEC LISEA

Depuis la phase de conception du projet, LISEA travaille avec de nombreuses associations environnementales présentes dans les territoires traversés par la ligne.

CRPF : CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE	
CRPF Nouvelle-Aquitaine (regroupe ceux de PC et Aquitaine)	
CRPF Ile-de-France-Centre- Val de Loire	
GEN : CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS	
CEN CENTRE	
CEN POITOU-CHARENTES	
CEN AQUITAINE	
FEDERATIONS DE PECHE	
FEDE 37	FEDE 17
FEDE 86	FEDE 33
FEDE 16	

ASSOCIATIONS NATURALISTES		
LPO FRANCE	LPO VIENNE	
SEPANT	DSNE (Deux-Sèvres Nature Environnement)	
LPO 37	GODS (Groupement Ornithologique des Deux-Sèvres)	
PCN	CHARENTE NATURE	
VIENNE NATURE	NATURE ENVIRONNEMENT 17	
CHAMBRES D'AGRICULTURE		
Cagri 37	Cagri 16	Cagri 79
Cagri 86	Cagri 17	Cagri 33
SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL		
SAFER 37	SAFER 16	SAFER 79
SAFER 86	SAFER 17	SAFER 33

LES 223 ESPÈCES PROTÉGÉES SONT RÉPARTIES EN 13 GROUPES D'ESPÈCES :

- **Amphibiens** (ex : grenouille agile, triton palmé...)
- **Chiroptères** (ex : barbastelle d'Europe, grand rhinolophe...)
- **Crustacés** (ex : Ecrevisses à pieds blancs)
- **Flore** (ex : fritillaire pintade, odontite de Jaubert...)
- **Insectes des milieux aquatiques** (ex : fadet des laïches, damier de la succise...)
- **Insectes des milieux calcicoles** (ex : azuré du serpolet...)
- **Mammifères terrestres** (ex : genette commune, hérisson d'Europe...)
- **Mammifères semi-aquatique** (ex : vison d'Europe, campagnol amphibie...)
- **Oiseaux de plaine** (ex : outarde canepetière, busard cendré...)
- **Oiseaux des milieux arborés** (ex : engoulevent d'Europe, milan noir...)
- **Mollusques** (ex : grande mulette et mulette épaisse)
- **Poissons** (ex : chabot, brochet...)
- **Reptiles** (ex : cistude d'Europe, lézard des murailles...)

LISEA EN CHIFFRES

LISEA est la société concessionnaire de la LGV SEA Tours-Bordeaux, en charge depuis 2011 et pendant 50 ans du financement, de la conception, de la construction, de la maintenance et de l'exploitation de la ligne à grande vitesse mise en service le 2 juillet 2017.

2

FONDACTIONS
LISEA Biodiversité
LISEA Carbone



2,7 millions

nombre de voyageurs

depuis le 2 juillet 2017*
entre l'Ile-de-France et Bordeaux



302 kms

DE LIGNE À GRANDE VITESSE
+ 32 KM de raccordement



1

FONDS
de dotation
solidaire



3

BASES DE MAINTENANCE
(Villognon, Clérac et Nouâtre)

Crédits photos : © Biotope : W. Raitière, B. Adam, M-A. Bouchet, M. Briola, A. Chapuis, V. Delcourt, M. Geng, J-Y. Kernel, V. Koch, H. Lagrange, O. Larrey, LPO, T. Luzzato, G. Martin, F. Melki, T. Menut, J-S. Philippe, F. Pouzet, M. Prat, V. Prié, T. Roussel, V. Ruffray, G. Tavan, F. Tintilier, J. Tranchard, T. Degen (DREAL Poitou-Charentes), Gérard Schmitt, Jules Fouarges, Aurélien Audeward, Étienne L'Hopital, Strix aluco - Tawny Owl.



DIRECTION DE LA COMMUNICATION

France URANGA : 06 85 48 00 03 - france.uranga@lisea.fr

Victoria SACX : 07 52 60 06 73 - victoria.sacx@lisea.fr

